

1. Puis-je bénéficier du "Coup de pouce Energie de 250€" ?

Le « Coup de pouce Énergie de 250€ » est attribué si :

Vous habitez en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Vous remplissez les conditions d'éligibilité en termes de revenu fiscal et de composition familiale.

Votre éligibilité sera déterminée à l'échelle de votre foyer, il ne pourra donc n'y avoir qu'une seule demande pour l'adresse qui sera fournie.

Votre éligibilité sera calculée à partir du revenu fiscal de référence inscrit sur votre déclaration d'impôt et de la composition de votre foyer.

Ainsi, pour être éligible, les ressources annuelles ne doivent pas dépasser les montants suivants :

Composition du foyer si en couple	Composition du foyer si personne seule	Plafond des ressources à ne pas dépasser
	Personne seule	13 242,00 €
Couple	Personne seule avec 1 enfant	19 863,00 €
Couple avec 1 enfant	Personne seule avec 2 enfants	23 835,60 €
Couple avec 2 enfants	Personne seule avec 3 enfants	27 808,20 €
Couple avec 3 enfants	Personne seule avec 4 enfants	31 780,80 €
Couple avec 4 enfants	Personne seule avec 5 enfants	35 753,40 €
Couple avec 5 enfants	Personne seule avec 6 enfants	39 726,00 €

Couple avec 6 enfants	Personne seule avec 7 enfants	43 698,60 €
Couple avec 7 enfants	Personne seule avec 8 enfants	47 671,20 €
Couple avec 8 enfants	Personne seule avec 9 enfants	51 643,80 €
Couple avec 9 enfants	Personne seule avec 10 enfants	55 616,40 €